

AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, fait à Utrecht le 16 novembre 2009

Demandeur Ministre Sven Gatz

Demande reçue le 20 juillet 2021

Demande traitée par Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 16 septembre 2021

Préambule

La Charte européenne de l'autonomie locale adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe stipule que les responsables élus des collectivités locales doivent bénéficier d'un statut assurant le libre exercice de leur mandat, et établit un nombre de garanties pour protéger les droits des collectivités locales.

Le Protocole additionnel vise à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment au protocole additionnel.

Avis

Brupartners ne formule pas de remarque quant au contenu de l'avant-projet d'ordonnance.

* *